

24ème randonnée Buxia

Randonnée Moto/Quad à la Boissière de Montaigu (circuit de 9 km) le samedi 22 et le dimanche 23 Aout 2015. Rendez-vous dans les coteaux de Puy Doré (Derrière le stade).

Déroulement des journées du samedi 22 et du dimanche 23 aout:

- 7H45 /08H45 : Accueil des participants

- 08H15 : Contrôle administratif

- 09H00: Reconnaissance du parcours.

- 13H00/14H30 : Repas - 14h00 : Fin de la balade

Coupon, règlement à l'ordre de Moto-club BUXIA à retourner avant le 31 Juillet 2015 à :

CHAILLOU Fréderic

4 rue des Ecotais

85600 La Boissière de Montaigu

2 06 18 75 23 20

Prise en compte des inscriptions par ordre d'arrivée. Attention aux retardataires Priorité aux clubs organisateurs de randonnée en fonction du nombre d'inscrits.

<u>Pour info</u>: Participation 35 euros/ jour, comprenant: Repas du midi (boissons comprises) et l'adhésion pour la journée à l'association Buxia.

REGLEMENT:

- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents causés par les pilotes ou leurs motos / quads.
- Cette randonnée n'est pas une manifestation sportive (sans classement, sans vitesse imposée, sans contrôle de passage)
- Les initiateurs de cette balade limitent le nombre de participants. Ils se réservent le droit de refuser toute participation sans justification, moyennant une information par courrier.
- Chaque participant s'engage à :
 - être possesseur du permis et de l'assurance adéquate de sa moto ou de son quad
 - effectuer la randonnée sous sa propre responsabilité vis à vis de sa capacité physique
 - respecter le code de la route et le tracé de la randonnée.
 - être le seul conducteur de son véhicule déclaré lors de l'inscription
 - ne pouvoir exercer à l'encontre des organisateurs aucun recours à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à sa participation.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement, sans aucune indemnité, tout participant qui ne respecterait pas ce code de conduite.
- Equipement obligatoire : Casque, gants, bottes et gilet de protection ou pare-pierre
- Un contrôle administratif aura lieu avant le départ (permis, assurance, carte grise de la moto ou du quad) ; veillez à respecter les consignes afin d'éviter une exclusion notamment celle liées aux nuisances sonore (pas de remboursement de la journée en cas d'exclusion).
- Respecter les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures.

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé sans réserve ».

Samedi 22 Aout 2015 et / ou		Dimanche 23 Aout 2015	
Nom : Prénom :			
Adresse:			
Code postal :		Ville :	
Tel: <u>E-mail (obligatoire):</u>			
	Prix	Nombre	TOTAL
Participation avec repas	35 € / jour		
Accompagnement pour le midi	12 €		
	TOTAL		
-Marque MOTO: Immatriculation N°:			
-Marque QUAD: Immatriculation N°:			
-Permis de conduire N°: Délivré le :			
-Assurance : Carte verte N° :			
Le			

*** Ce document signé fait office de carte d'adhérant***